

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

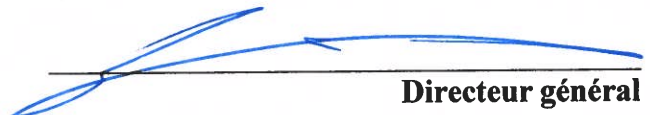
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 21 février 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 401, ch. Ferland (matricule 7474-07-4379). La demande concerne la construction d'une serre domestique ayant une superficie de 966 p² au lieu de 322.93 p², ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

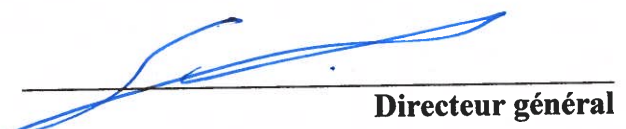
Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 4^e
jour de février deux mille vingt-deux (2022)**


Directeur général

=====
Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 4^e jour de février deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de février **deux mille vingt-deux (2022)**.


Directeur général